

Appel à candidatures 2025

24^{ème} édition du Prix Irène Joliot-Curie

Le Prix Irène Joliot-Curie, créé en 2001, est destiné à promouvoir la place des femmes dans la recherche et la technologie en France. Il vise ainsi à mettre en lumière la carrière de femmes scientifiques qui allient excellence et dynamisme. **Le Prix est accordé par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avec le soutien de l'Académie des sciences et de l'Académie des technologies.**

Le Prix Irène Joliot-Curie 2025 comporte quatre catégories :

- 1) La catégorie « **Femme scientifique de l'année** » récompense une femme ayant apporté une contribution remarquable dans le domaine de la recherche publique ou privée par l'ouverture de son sujet, l'importance de ses travaux et la reconnaissance dans son domaine scientifique tant au plan national qu'international.
- 2) La catégorie « **Jeune Femme scientifique** » met en valeur et encourage trois jeunes femmes qui se distinguent par un parcours et des travaux qui en font des spécialistes de talent dans leur domaine.
- 3) La catégorie « **Femme, recherche et entreprise** » récompense une femme qui, à partir d'excellence scientifique et technique, se consacre à développer des innovations utiles à la Société en travaillant au sein d'une entreprise ou en contribuant à la création d'une entreprise.
- 4) Le **Prix spécial de l'engagement**, récompense une femme scientifique particulièrement investie dans la sensibilisation et l'orientation des jeunes filles et des jeunes en général vers les sciences.

Le Prix est doté de :

- 40 000 € dans la catégorie « **Femme scientifique de l'année** » ;
- 20 000 € pour chacune des 3 lauréates dans la catégorie « **Jeune Femme scientifique** » ;
- 20 000 € dans la catégorie « **Femme, recherche et entreprise** ».
- 40 000 € pour la catégorie **Prix spécial de l'engagement**

Les dossiers de candidatures sont disponibles sur le site du MESR : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/lancement-de-l-edition-2024-du-prix-irene-joliot-curie-96889>

Les dossiers reçus seront examinés par un jury qui classera les lauréates qui seront désignées par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le Prix spécial de l'engagement fait l'objet d'un processus de sélection différent depuis 2023. Le ministère est seul en charge de la constitution et de l'organisation du jury de sélection des candidates.



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Date limite de dépôt de dossier

Pour les prix de la « Femme Scientifique de l'année », de la « Jeune Femme Scientifique » et de la « Femme Recherche et Entreprise », le dossier électronique est à envoyer au plus tard le **1er août 2025 avant minuit**, à prixjoliotcurie2025@recherche.gouv.fr, l'heure d'envoi du courrier électronique faisant foi.

Pour le Prix spécial de l'engagement, le dossier électronique est à envoyer au plus tard le **1er août 2025 avant minuit**, à prixengagement@recherche.gouv.fr, l'heure d'envoi du courrier électronique faisant foi.

Aucun dossier envoyé après cette date ne sera accepté.

